

Démarche : DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR D'ANIMAUX
SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DEGATS - SAISON 2026

Organisme : Service de la Gestion des Risques, de l'Eau et de la Biodiversité

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Conformément aux dispositions ministérielles et préfectorales en vigueur* pour l'application de l'article R.427-6 du code de l'environnement fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des animaux d'espèces classées comme susceptibles d'occasionner des dégâts, la présente démarche simplifiée permet de faire en ligne la demande de destruction à tir des espèces classées dans le département d'Eure-et-Loir

* Références des textes:

Arrêté ministériel du 2 septembre 2016 (groupe 1)

Arrêté ministériel du 3 juillet 2019 (groupe 2)

Arrêté préfectoral du 26 juin 2025 (groupe 3)

**ATTENTION: AUCUNE AUTORISATION NE SERA VALIDEE SI LE BILAN 2025
N A PAS ETE TRANSMIS**

Informations du demandeur

Civilité

☐ Mme

☐ M.

NOM

Prénom

Adresse

Nº, nom de la rue ou du lieu-dit, code postal, commune

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCCASION

E-mail

Téléphone

Qualité du demandeur

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Propriétaire

☐ Exploitant agricole

☐ Délégué

Le Demandeur déclare

Lieu(x)-dit(s)

Communes concernées par le territoire

Plusieurs choix possible

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Abondant 28410

☐ Allainville 28500

☐ Allonnes 28150

☐ Alluyes 28800

☐ Amilly 28300

☐ Anet 28260

☐ Arcisses 28409

☐ Ardelles 28170

☐ Ardelu 28700

☐ Argenvilliers 28480

☐ Aunay-sous-Auneau 28700

☐ Aunay-sous-Crécy 28500

☐ Auneau-Bleury-Saint-Symphorien 28700

☐ Authon-du-Perche 28330

☐ Baigneaux 28140

☐ Bailleau-Armenonville 28320

☐ Bailleau-l'Évêque 28300

☐ Bailleau-le-Pin 28120

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCCASION

☐ Barjouville 28630

☐ Barmainville 28310

☐ Baudreville 28310

☐ Bazoches-en-Dunois 28140

☐ Bazoches-les-Hautes 28140

☐ Beauche28270

☐ Beaumont-les-Autels 28480

☐ Beauvilliers 28150

☐ Belhomert-Guéhouville 28240

☐ Berchères-Saint-Germain 28300

☐ Berchères-les-Pierres 28630

☐ Berchères-sur-Vesgre 28260

☐ Bérrou-la-Mulotière28270

☐ Béthonvilliers28330

☐ Béville-le-Comte 28700

☐ Billancelles 28190

☐ Blandainville 28120

☐ Boissy-en-Drouais 28500

☐ Boissy-lès-Perche 28340

☐ Boisville-la-Saint-Père 28150

☐ Boncé 28150

☐ Boncourt28260

☐ Bonneval28800

☐ Bouglainval 28130

☐ Boutigny-Prouais 28410

☐ Bouville 28800

☐ Bréchamps 28210

☐ Brezolles28270

☐ Briconville 28300

☐ Brou 28160

☐ Broué 28410

☐ Bû 28410

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCCASION

- ☐ Bullainville 28800
- ☐ Cernay 28120
- ☐ Challet 28300
- ☐ Champhol 28300
- ☐ Champrond-en-Gâtine 28240
- ☐ Champrond-en-Perchet 28400
- ☐ Champseru 28700
- ☐ Chapelle-Guillaume 28330
- ☐ Chapelle-Royale 28290
- ☐ Charbonnières 28330
- ☐ Charonville 28120
- ☐ Charpont 28500
- ☐ Chartainvilliers 28130
- ☐ Chartres 28000
- ☐ Chassant 28480
- ☐ Châtaincourt 28270
- ☐ Châteaudun 28200
- ☐ Châteauneuf-en-Thymerais 28170
- ☐ Châtenay 28700
- ☐ Chaudon 28210
- ☐ Chauffours 28120
- ☐ Cherisy 28500
- ☐ Chuisnes 28190
- ☐ Cintray 28300
- ☐ Clévilliers 28300
- ☐ Cloyes-les-Trois-Rivières 28220
- ☐ Coltainville 28300
- ☐ Combres 28480
- ☐ Commune nouvelle d'Arrou 28290
- ☐ Conie-Molitard 28200
- ☐ Corancez 28630
- ☐ Cormainville 28140

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCCASION

☐ Coudray-au-Perche 28330

☐ Coulombs 28210

☐ Courbehaye 28140

☐ Courville-sur-Eure 28190

☐ Crécy-Couvé 28500

☐ Croisilles 28210

☐ Crucey-Villages 28270

☐ Dambron 28140

☐ Dammarie 28360

☐ Dampierre-sous-Brou 28160

☐ Dampierre-sur-Avre 28350

☐ Dancy 28800

☐ Dangeau 28160

☐ Dangers 28190

☐ Denonville 28700

☐ Digny 28250

☐ Donnemain-Saint-Mamès 28200

☐ Dreux 28100

☐ Droue-sur-Drouette 28230

☐ Écluzelles 28500

☐ Écrosnes 28320

☐ Eole-en-Beauce 28150

☐ Épeautrolles 28120

☐ Épernon 28230

☐ Ermenonville-la-Grande 28120

☐ Ermenonville-la-Petite 28120

☐ Escorpain 28270

☐ Faverolles 28210

☐ Favières 28170

☐ Fessanvilliers-Mattanvilliers 28270

☐ Flacey 28800

☐ Fontaine-Simon 28240

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCCASION

☐ Fontaine-la-Guyon28190

☐ Fontaine-les-Ribouts 28170

☐ Fontenay-sur-Conie 28140

☐ Fontenay-sur-Eure28630

☐ Francourville28700

☐ Frazé 28160

☐ Fresnay-l'Évêque 28310

☐ Fresnay-le-Comte 28360

☐ Fresnay-le-Gilmert28300

☐ Friaize 28240

☐ Fruncé 28190

☐ Gallardon 28320

☐ Garancières-en-Beauce28700

☐ Garancières-en-Drouais28500

☐ Garnay 28500

☐ Gas28320

☐ Gasville-Oisème 28300

☐ Gellainville 28630

☐ Germainville 28500

☐ Gilles 28260

☐ Gohory 28160

☐ Gommerville 28310

☐ Gouillons28310

☐ Goussainville28410

☐ Guainville 28260

☐ Guilleville 28310

☐ Guillonville 28140

☐ Hanches28130

☐ Happonvilliers28480

☐ Havelu 28410

☐ Houville-la-Branche 28700

☐ Houx 28130

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCCASION

☐ Illiers-Combray 28120

☐ Intréville28310

☐ Jallans 28200

☐ Janville-en-Beauce 28310

☐ Jaudrais28250

☐ Jouy28300

☐ La Bazoche-Gouet28330

☐ La Bourdinière-Saint-Loup 28360

☐ La Chapelle-Forainvilliers 28500

☐ La Chapelle-Fortin28340

☐ La Chapelle-d'Aunainville 28700

☐ La Chapelle-du-Noyer 28200

☐ La Chaussée-d'Ivry28260

☐ La Croix-du-Perche28480

☐ La Ferté-Vidame 28340

☐ La Framboisière 28250

☐ La Gaudaine 28400

☐ La Loupe28240

☐ La Mancelière28270

☐ La Puisaye 28250

☐ La Saucelle 28250

☐ Lamblore 28340

☐ Landelles 28190

☐ Laons 28270

☐ Le Boullay-Mivoye28210

☐ Le Boullay-Thierry28210

☐ Le Boullay-les-Deux-Églises 28170

☐ Le Coudray 28630

☐ Le Favril28190

☐ Le Gault-Saint-Denis 28800

☐ Le Gué-de-Longroi28700

☐ Le Mesnil-Simon 28260

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCCASION

☐ Le Mesnil-Thomas28250

☐ Le Thieulin 28240

☐ Les Autels-Villevillon 28330

☐ Les Châtelets28270

☐ Les Châtelliers-Notre-Dame28120

☐ Les Corvées-les-Yys 28240

☐ Les Étilleux 28330

☐ Les Pinthières28210

☐ Les Ressuintes 28340

☐ Les Villages Vovéens 28150

☐ Léthuin 28700

☐ Levainville 28700

☐ Lèves 28300

☐ Levesville-la-Chenard 28310

☐ Logron 28200

☐ Loigny-la-Bataille 28140

☐ Lormaye28210

☐ Louville-la-Chenard 28150

☐ Louvilliers-en-Drouais 28500

☐ Louvilliers-lès-Perche 28250

☐ Lucé 28110

☐ Luigny 28480

☐ Luisant 28600

☐ Lumeau 28140

☐ Luplanté28360

☐ Luray 28500

☐ Magny 28120

☐ Maillebois 28170

☐ Maintenon 28130

☐ Mainvilliers 28300

☐ Maisons 28700

☐ Manou 28240

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCCASION

- ☐ Marboué28200
- ☐ Marchéville 28120
- ☐ Marchezais 28410
- ☐ Marolles-les-Buis 28400
- ☐ Marville-Moutiers-Brûlé28500
- ☐ Meaucé28240
- ☐ Méréglise 28120
- ☐ Mérouville 28310
- ☐ Meslay-le-Grenet 28120
- ☐ Meslay-le-Vidame 28360
- ☐ Mévoisins 28130
- ☐ Mézières-en-Drouais 28500
- ☐ Miermagne 28480
- ☐ Mignières 28630
- ☐ Mittainvilliers-Vérigny 28190
- ☐ Moinville-la-Jeulin 28700
- ☐ Moléans 28200
- ☐ Mondonville-Saint-Jean28700
- ☐ Montboissier 28800
- ☐ Montharville 28800
- ☐ Montigny-le-Chartif 28120
- ☐ Montigny-sur-Avre 28270
- ☐ Montireau 28240
- ☐ Montlandon 28240
- ☐ Montreuil 28500
- ☐ Morainville 28700
- ☐ Morancez 28630
- ☐ Moriers 28800
- ☐ Morvilliers 28340
- ☐ Mottereau 28160
- ☐ Moulhard 28160
- ☐ Moutiers28150

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCCASION

- ☐ Néron 28210
- ☐ Neuvy-en-Beauce 28310
- ☐ Neuvy-en-Dunois 28800
- ☐ Nogent-le-Phaye 28630
- ☐ Nogent-le-Roi 28210
- ☐ Nogent-le-Rotrou 28400
- ☐ Nogent-sur-Eure 28120
- ☐ Nonvilliers-Grandhoux 28120
- ☐ Nottonville 28140
- ☐ Oinville-Saint-Liphard 28310
- ☐ Oinville-sous-Auneau 28700
- ☐ Ollé 28120
- ☐ Orgères-en-Beauce 28140
- ☐ Ormoy 28210
- ☐ Orrouer 28190
- ☐ Ouarville 28150
- ☐ Ouerre 28500
- ☐ Oulins 28260
- ☐ Oysonville 28700
- ☐ Péronville 28140
- ☐ Pierres 28130
- ☐ Poinville 28310
- ☐ Poisvilliers 28300
- ☐ Pontgouin 28190
- ☐ Poupry 28140
- ☐ Prasville 28150
- ☐ Pré-Saint-Évroult 28800
- ☐ Pré-Saint-Martin 28800
- ☐ Prudemanche 28270
- ☐ Prunay-le-Gillon 28360
- ☐ Puisieux 28170
- ☐ Réclainville 28150

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCCASION

☐ Revercourt 28270

☐ Rohaire 28340

☐ Roinville 28700

☐ Rouvray-Saint-Denis 28310

☐ Rouvres 28260

☐ Rueil-la-Gadelière 28270

☐ Saint-Ange-et-Torçay 28170

☐ Saint-Arnoult-des-Bois 28190

☐ Saint-Aubin-des-Bois 28300

☐ Saint-Avit-les-Guespières 28120

☐ Saint-Bomer 28330

☐ Saint-Christophe 28200

☐ Saint-Denis-Lanneray 28200

☐ Saint-Denis-des-Puits 28240

☐ Saint-Éliphe 28240

☐ Saint-Éman 28120

☐ Saint-Georges-sur-Eure 28190

☐ Saint-Germain-le-Gaillard 28190

☐ Saint-Jean-Pierre-Fixte 28400

☐ Saint-Jean-de-Rebervilliers 28170

☐ Saint-Laurent-la-Gâtine 28210

☐ Saint-Léger-des-Aubées 28700

☐ Saint-Lubin-de-Cravant 28270

☐ Saint-Lubin-de-la-Haye 28410

☐ Saint-Lubin-des-Joncherets 28350

☐ Saint-Lucien 28210

☐ Saint-Luperce 28190

☐ Saint-Maixme-Hauterive 28170

☐ Saint-Martin-de-Nigelles 28130

☐ Saint-Maur-sur-le-Loir 28800

☐ Saint-Maurice-Saint-Germain 28240

☐ Saint-Ouen-Marchefroy 28260

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCCASION

☐ Saint-Piat 28130

☐ Saint-Prest 28300

☐ Saint-Rémy-sur-Avre 28380

☐ Saint-Sauveur-Marville 28170

☐ Saint-Victor-de-Buthon 28240

☐ Sainte-Gemme-Moronval 28500

☐ Saintigny28480

☐ Sainville 28700

☐ Sancheville 28800

☐ Sandarville 28120

☐ Santeuil 28700

☐ Santilly 28310

☐ Saulnières 28500

☐ Saumeray 28800

☐ Saussay28260

☐ Senantes28210

☐ Senonches 28250

☐ Serazereux 28170

☐ Serville 28410

☐ Sorel-Moussel28260

☐ Souancé-au-Perche 28400

☐ Soulaire28130

☐ Sours 28630

☐ Terminiers 28140

☐ Theuville28360

☐ Thimert-Gâtelles 28170

☐ Thiron-Gardais 28480

☐ Thivars 28630

☐ Thiville 28200

☐ Tillay-le-Péneux 28140

☐ Toury 28310

☐ Trancrainville28310

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCCASION

☐ Tremblay-les-Villages 28170

☐ Tréon 28500

☐ Trizay-Coutretot-Saint-Serge 28400

☐ Trizay-lès-Bonneval 28800

☐ Umpeau 28700

☐ Unverre 28160

☐ Varize 28140

☐ Vaupillon 28240

☐ Ver-lès-Chartres 28630

☐ Vernouillet 28500

☐ Vert-en-Drouais 28500

☐ Vichères 28480

☐ Vierville 28700

☐ Vieuvicq 28120

☐ Villampuy 28200

☐ Villars 28150

☐ Villebon 28190

☐ Villemaury 28200

☐ Villemeux-sur-Eure 28210

☐ Villiers-Saint-Orien 28800

☐ Villiers-le-Morhier 28130

☐ Vitray-en-Beauce 28360

☐ Voise 28700

☐ Yermenonville 28130

☐ Yèvres 28160

☐ Ymeray 28320

☐ Ymonville 28150

références cadastrales

numéros îlots et parcelles

ex: îlot 2 (ab2, ab 5)

cultures concernées

Agir sur une surface de (en ha)

Tireurs délégués

Nombre de tireurs délégués

Indiquer le nombre de tireurs à qui vous avez délégué le tir en complément du demandeur (mettre 0 s'il n'y a pas délégué)

NOMS et Prénoms des tireurs délégués

Indiquer les noms et prénoms de l'ensemble des personnes à qui vous avez délégué le tir.

DEMANDE POUR LES ESPECES DU GROUPE 1

Bernache du Canada

Possible pour tout le département

Avec une autorisation préfectorale

–> du 1er mars au 31 mars 2026.

Modalités

- Tir à poste fixe matérialisé de main d'homme;
- Tir dans les nids interdit;
- Interdiction emploi appelants vivants de bernache;
- Emploi appelants artificiels autorisés

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

DEMANDES POUR LES ESPECES DU GROUPE 2

Corbeaux Freux / Corneille noire

Possible pour tout le département

Sans autorisation préfectorale:

–> du 1er mars au 31 mars 2026.

Avec autorisation préfectorale:

–> du 1er avril au 10 juin 2026 dès lors que l'un au moins des intérêts mentionnés ci-dessous est menacé :

- Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ;
- Pour assurer la protection de la flore et de la faune ;
- Pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles ;

–> du 11 juin au 30 juin 2026 et prolongé jusqu'au 31 juillet uniquement si l'arrêté ministériel fixant la liste, les périodes et les modalités de destructions des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts pour l'année cynégétique 2026/2029 l'autorise et uniquement pour prévenir les dommages importants aux activités agricoles, considérant qu'il n'existe aucune autre solution satisfaisante;

Modalités, pour toutes ces périodes :

- Tir du corbeau freux possible sans être accompagné de chien dans l'enceinte de la corbeautière, sinon à poste fixe en dehors de la corbeautière.
- Tir dans les nids interdit pour les 2 espèces.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Pie bavarde

Possible pour tout le département

Avec autorisation préfectorale:

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DEGATS

–> du 1er mars au 31 mars 2026;

–> du 1er avril au 10 juin 2026 dès lors que l'un au moins des intérêts mentionnés ci-dessous est menacé :

- Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ;
- Pour assurer la protection de la flore et de la faune ;
- Pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles ;

–> du 11 juin au 30 juin 2026 et prolongé jusqu'au 31 juillet uniquement si l'arrêté ministériel fixant la liste, les périodes et les modalités de destructions des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts pour l'année cynégétique 2026/2029 l'autorise et uniquement pour prévenir les dommages importants aux activités agricoles, dès lors qu'il n'existe aucune autre solution satisfaisante.

Modalités, pour toutes ces périodes :

- Tir à poste fixe matérialisé de main d'homme sans chien;
- Dans les cultures maraîchères, les vergers, les enclos de pré-lâchers de petit gibier chassable et sur les territoires des unités de gestion cynégétiques désignées dans le schéma départementale de gestion cynégétique où sont conduites des actions visant à la conservation et à la restauration des populations de petit gibier chassable;
- Tir dans les nids interdit

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Renard (sur élevage avicole)

Possible pour tout le département

Avec autorisation préfectorale:

–> du 1er mars au 31 mars 2026 en tous lieux;

–> du 1er avril au 30 juin 2026 et prolongé jusqu'à l'ouverture de la chasse uniquement si l'arrêté ministériel fixant la liste, les périodes et les modalités de destructions des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts pour l'année cynégétique 2026/2029 l'autorise et uniquement sur les élevages avicoles.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Fouine

Possible pour tout le département

Avec autorisation préfectorale:

–> du 1er mars au 31 mars 2026 dès lors que l'un au moins des intérêts mentionnés ci-dessous est menacé :

- Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ;
- Pour assurer la protection de la flore et de la faune ;
- Pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

DEMANDE POUR LES ESPECES DU GROUPE3

Pigeon ramier

Possible pour tout le département

Sans autorisation préfectorale

–> du 1er mars au 31 mars 2026 - à poste fixe (1 tireur par poste fixe)

Avec autorisation préfectorale

–> du 1er avril au 30 juin 2026:

(prolongée jusqu'au 31 juillet uniquement si l'arrêté préfectoral classant les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts pour l'année cynégétique 2026/2027 l'autorise), selon les modalités suivantes:

- Tir à poste fixe matérialisé de main d'homme sans chien
- 1 poste fixe pour 5 ha de culture.
- Tir dans les nids et dans les bois interdit.
- L'utilisation des appeaux, appelants artificiels ou appelants est interdite.

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCCASION

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

MOTIF(S) DE LA DEMANDE

MOTIF(S)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ;

☐ Pour assurer la protection de la flore et de la faune ;

☐ Pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles ;

☐ Pour prévenir les dommages importants à d'autres formes de propriété (uniquement pour les mammifères).

ENGAGEMENTS

Je m'engage à rendre le bilan de mes prélèvements

En cochant cette case je m'engage à transmettre à la DDT d'Eure-et-Loir le bilan des destructions, y compris en cas de bilan nul, dans un délai de 5 jours suivant l'expiration de l'autorisation de destruction, et au plus tard le 15 août 2025. A défaut de réception, la demande de l'année suivante ne sera pas prise en compte. Le bilan peut être réalisé en ligne dans la téléprocédure dédiée en utilisant le n° de dossier de la présente demande.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Bilan de prélèvement 2025 (si pas déjà envoyé)

bilan Bernache du Canada

Nombre de bernache du Canada prélevé, le cas échéant :
--> entre le 1er mars et le 31 mars 2025

bilan Corbeau freux / corneille noire

Nombre de corvidé prélevé, le cas échéant :
--> entre le 1er mars et le 31 juillet 2025

Bilan Pie bavarde

Nombre de pie bavarde prélevé, le cas échéant :
--> entre le 1er mars et le 31 juillet 2025

Bilan Renard

Nombre de renard prélevé, le cas échéant :
--> entre le 1er mars et le 31 mars 2025 et 1er avril à l'ouverture générale de la chasse uniquement sur les élevages avicoles

Bilan Fouine

Nombre de fouine prélevé, le cas échéant :

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCCASION

--> entre le 1er mars et le 31 mars 2025

Bilan Pigeon ramier

Nombre de pigeon ramier prélevé, le cas échéant :

--> entre le 1er mars et le 31 juillet 2025